

CARNET D'EUROPE

La lettre d'actualité européenne

N° 7 - Eté 2011

L'actualité européenne est présentée chaque premier mercredi du mois à la Maison de l'Europe et des Européens Lyon/Rhône-Alpes dans le cadre des mercredis de l'Europe

Un été malheureux :

Les mauvais signes d'une Europe de plus en plus intergouvernementale

Par Alain REGUILLON

Le 6 juillet, Alain MALEGARIE a largement traité de la crise et de la situation de l'euro dans celle-ci.

La trêve estivale aurait pu laisser un peu de répit aux commentateurs économiques, mais il n'en a rien été. La cocotte minute monétaire n'a pas cessé de chauffer et les maîtres-queues de l'Union n'ont pu relâcher leur surveillance de peur que la cocotte n'explose.

C'est ainsi qu'en juillet et en août, les grands chefs MERKEL/SARKOZY, seuls d'abord, puis avec leurs commis de l'euro-groupe et de la Commission, ont été rejoints par leurs pairs des 15 autres établissements de la zone euro, afin de maîtriser la cocotte infernale au fonctionnement dérégulé par la pression « atmosphé-colérique » de la planète marché.

*Je ne peux donc passer sur cette actualité, mais mon commentaire sera plus politique qu'économique, m'interrogeant quant à la **gouvernance européenne** qui, comme l'arlésienne, n'est toujours pas en vue.*

*L'actualité de l'été, c'est aussi la **question de la rigueur**, choix fait par les gouvernements et pas seulement dans les pays les plus en difficulté.*

Bien d'autres thèmes auraient pu être abordés. Comme toujours, il faut faire un choix, ce qui est un peu frustrant tant l'actualité est riche.

Cette fois encore, les commentaires n'ont pas la prétention d'être ni exhaustifs, ni impartiaux, mais susceptibles de vous éclairer et d'aiguiser votre réflexion sur des événements qui demeureront, bien au-delà de la période estivale.

Lyon, le 7 septembre 2011

Carnet d'Europe est une publication non partisane qui a vocation à plaider pour une Europe fédérale

Alain REGUILLON en est le fondateur et directeur de publication

Il est, par ailleurs, secrétaire fédéral de l'Union des fédéralistes européens (UEF-France), Président de l'UEF Rhône-Alpes et vice-président de la Maison de l'Europe et des européens Lyon/Rhône-Alpes

Rédaction/Administration – 21, rue Roger-Bréchan 69003 LYON

Contact : alain.reguillon@orange.fr

Sauver l'euro, une volonté peu suivie d'effet !

Les retards pris par la Grèce pour engager les réformes utiles à redresser sa situation ont conduit l'Union et le FMI à différer la nouvelle tranche de prêts consentis en mai 2010 pour 110 milliards d'euros. Cela, ajouté à une mauvaise santé de l'Espagne et de l'Italie, donne aux marchés, et surtout aux spéculateurs qui croient toujours à une chute de l'euro, l'occasion d'une surchauffe des taux d'intérêts. La fragilité, avérée ou non des banques européennes, alimentée par des agences de notation de plus en plus contestées et une presse toujours plus avide de sensations, suffisent à affoler les bourses et à faire subir des pertes importantes au réseau bancaire du vieux continent.

Durant cette période de près de 10 jours, les gouvernements discutent et leurs ministres des finances ne trouvent aucun accord susceptible de calmer cette houle conjoncturelle.

Merci M TRICHET !

Devant l'inertie des Etats, le directoire de la banque centrale européenne (BCE), alors que ce n'est pas son rôle, décide l'achat de dettes italiennes et espagnoles, rassurant les marchés sur la capacité d'intervention et de garantie de l'Union. Cette initiative calme, mais pour un temps, la frénésie des opérateurs du monde de la finance et ramène un peu de sérénité.

Dans un même temps, le président de la BCE presse les gouvernements à prendre des mesures volontaires, notamment en recapitalisant le fonds européen de stabilité financière (FESF), afin que celui-ci soit en capacité de racheter les dettes souveraines des pays en difficulté, de mieux emprunter sur les marchés afin de soutenir les pays ne pouvant plus effectuer ces emprunts à des taux supportables et à aider au renforcement de la capitalisation des banques.

Un conseil européen extraordinaire

Un Conseil européen exceptionnel est donc organisé par le président Van ROMPUY le 21 juillet pour prendre les décisions qui s'imposent. Cela ne se fait pas sans mal, car la Chancelière allemande refuse toute intervention financière supplémentaire et demande à ce que le secteur privé, soit les banques qui détiennent des dettes souveraines, mettent la main au porte-monnaie. La fédération des banques françaises se dit prête à examiner cette hypothèse.

Je dois ici, saluer l'initiative du président français qui, comprenant qu'il faut aboutir à un accord suffisamment innovant, fait preuve d'une modestie jusqu'alors peu connue, en se rendant à Berlin la veille du sommet. Il s'agit de convaincre Mme MERKEL et trouver, avec elle, une proposition susceptible d'entraîner les partenaires de l'euro-groupe. De l'avis des commentateurs, la discussion est rude. Mais, chacun faisant quelques concessions, y compris le président TRICHET, un accord germano-français est trouvé pour servir de base de négociation entre les Dix-sept.

Cet accord peut être résumé en six points et je reprends pour les évoquer, l'analyse du journal les Echos. Il concerne bien sur la Grèce, mais il tend surtout à éviter la contagion à l'Italie et à l'Espagne, tout en défendant l'euro.

Des avancées techniques indéniables, mais pas politiques

1) redonner du souffle aux pays en difficulté

Les Européens prennent conscience des efforts trop importants et trop rapides qu'ils ont imposés à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal. Aussi décident-ils de doubler la durée des prêts et

d'abaisser à 3.5 % le taux de rémunération, redonnant ainsi un peu d'oxygène à ces pays.

2) Les investisseurs privés sont sollicités

La proposition de la fédération bancaire de France est reprise par l'Institut de la finance internationale qui représente quelque 400 créanciers. Les détenteurs de dettes grecques – environ 150 milliards d'euros- vont participer sous des formes diverses à alléger le poids des remboursements. En acceptant de rallonger la durée de remboursements qui pourrait passer à trente ans, les banquiers et autres créanciers perdent environ 1/5^{ème} des valeurs qu'ils détiennent.

Ces deux mesures révèlent un défaut de paiement de la Grèce, ce dont Jean-Claude TRICHET ne voulait pas entendre parler. Quant au président français, il ne souhaitait pas l'intervention des investisseurs. Tous deux ont fait des concessions, c'était la condition d'acceptation du plan par l'Allemagne.

3) Eviter de mettre en défaut les banques grecques

Le défaut de paiement partiel de la Grèce va peser sur son secteur bancaire. Pour éviter la faillite de celui-ci, le FESF est autorisé à aider les gouvernements à recapitaliser leurs banques. Pour la Grèce, l'intervention du FESF est augmentée de façon significative par rapport aux 10 milliards initialement prévus.

4) FESF : la Commission a gain de cause

M BARROSO le réclame depuis longtemps, la crise conduit les chefs d'Etat à l'accepter : le FESF devient un véritable outil de solidarité. Ce fonds, doté d'un capital de 440 milliards d'euros constitué par des garanties des Etats de la zone euro, est désormais autorisé à racheter de la dette publique aux investisseurs. Il devient ainsi le premier instrument de mutualisation de la dette. Selon le président de l'euro-groupe, c'est un premier pas vers des euro-obligations. Le fonds est également autorisé à intervenir de façon préventive en prêtant à des banques en difficulté y compris dans des pays qui ne sont pas sous assistance financière.

Un bémol cependant à ces interventions. Pour être effectives il faut une analyse préalable de la BCE et un vote à l'unanimité des Dix-sept.

Par ailleurs, pour fonctionner selon ces nouvelles règles, le statut du FESF doit être révisé. Pour cela, il faut que les parlements nationaux se prononcent favorablement.

Pour cette mesure, c'est Mme MERKEL qui a fait des concessions, bien qu'encore elle ait imposé le vote à l'unanimité des Etats actionnaires du FESF.

5) La Grèce aidée au-delà des prêts

Pour aider la Grèce à réaliser son programme de réformes et le redressement de sa situation, la Commission met en place une « Task force » sous la direction d'un ancien directeur de la Commission. Une équipe sera en poste à Athènes et un contact étroit sera établi avec le commissaire en charge de l'économie et des finances : Olli REHN.

Cette équipe aura aussi la charge d'utiliser les quelques 8 milliards d'euros de Fonds structurels restant à consommer pour financer des projets d'infrastructures et d'aide à la reprise économique du pays.

C'est, sans que cela soit dit, une mise sous tutelle de ce pays, ce qui montre la volonté des Dix-sept de tout mettre en œuvre pour que la Grèce reste dans la zone euro, sa sortie étant considérée comme un échec de la cohésion européenne et un sérieux affaiblissement de l'euro vis-à-vis des marchés.

6) La gouvernance économique est renforcée.

Trois décisions pour cela :

- a) Les Etats, sauf ceux sous assistance, s'engagent à ramener leur déficit public à 3 % dès 2013 ;
- b) Ils s'engagent aussi à trouver un accord avec le Parlement européen pour renforcer le pacte de stabilité et de croissance
- c) Ils confient aux président Van ROMPUY et Jean-Claude JUNCKER, le soin de proposer une méthode afin de mieux gérer la crise.

En soulignant, au début de mon propos, que ces mesures sont davantage techniques que politiques, c'est que les décisions prises ne remettent pas en cause la gestion de la crise. Nous nous retrouvons dans la situation de début 2010 où il a fallu près de cinq mois avant d'adopter des mesures adaptées à la situation. Mais cela est arrivé trop tard et le coût du sauvetage de la Grèce ou l'abandon partiel de sa dette pèse encore aujourd'hui, augmenté des situations de faillite de l'Irlande et du Portugal.

Les marchés ne s'y trompent pas. Ils sentent bien la faille qui veut que les décisions soient prises à l'unanimité des Etats ; que l'Allemagne ne veut plus être prêteuse ; que les Etats très endettés ne veulent pas prendre les décisions qui s'imposent pour redresser leur situation. En fait, il n'y a pas de pilote dans l'avion ou, plutôt, il y en a trop, chacun ayant non pas le nez sur le radar de la crise et de l'Europe, mais sur celui des intérêts particuliers de son pays, comme si, y compris l'Allemagne, l'isolement avait encore un sens aujourd'hui pour se sortir des difficultés.

En fait, depuis 1973 et la première crise pétrolière où chacun a joué solitaire, les Etats ne sont toujours pas disposés à faire le pas politique décisif pour l'avenir de l'Union, c'est-à-dire la dotation d'un véritable gouvernement capable de prendre rapidement les décisions.

Et si, malgré ce qu'il faut tout de même considérer honnêtement comme d'utiles avancées lors de ce sommet de juillet, les marchés s'emballent de nouveau, c'est pour deux raisons. La première tient au fait que le FESF ne peut intervenir avant le vote des parlements nationaux à l'automne. La seconde est que, de retour chez eux, nombre de chefs de gouvernements, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs ministres, tiennent des propos contradictoires, d'où un doute sérieux de voir aboutir les décisions prises.

France/Allemagne, la danse des ours

Comment un couple aussi disparate que le président français et la chancelière allemande peut aboutir à une juste décision pour l'Union ? Comment deux pays suivant des voies aussi divergentes peuvent servir de guide à leurs partenaires ?

C'est pourtant ce que les nécessités de la crise imposent et je mesure toute la frustration et la pénibilité de la situation pour ce couple ! Le Conseil européen de juillet n'a pas suffi, un Conseil franco-allemand peut-il alors réussir ? Que l'on en juge, rien n'a changé depuis la réunion du 16 août, la crise sévit de plus belle.

Cinq propositions émanent de ce sommet :

- 1) Un gouvernement de la zone euro est institué sous la présidence d'Hermann Van ROMPUY, président du Conseil européen avec une réunion biannuelle des Dix-sept.

- 2) Le principe d'équilibre budgétaire sera inscrit dans la Constitution de chaque pays.
- 3) Un projet de taxe sur les transactions financières devra être adopté par...les Vingt-sept !
- 4) Un taux unique de taxe sur les sociétés sera établi en France et en Allemagne.
- 5) Pas plus de moyens ne seront accordés pour le FESF et pas question d'euro-obligation.

Ce qui devait arrivé arriva, les marchés ne se sont pas calmés, la spéculation bat son plein, les attaques contre l'euro et le système bancaire européen se poursuit de plus belle et, sans l'intervention de la Banque centrale qui se substitue aux Etats pour calmer le jeu, nous connaîtrions une récession encore plus forte que celle qui s'installe, sans que personne veuille le reconnaître, chacun ayant fait le choix de l'austérité, c'est-à-dire de frein à la croissance : l'Allemagne impose son rythme.

Cette actualité ne porte pas à l'optimisme et je regrette que ni la Commission, ni le Parlement européen ne prennent, conjointement, les initiatives utiles en se dressant contre le Conseil européen et en imposant des solutions communautaires avec une prise de décisions rapide ; je suis persuadé que s'ils prennent de telles initiatives, elles recueilleront l'assentiment du président de l'euro-groupe lui-même et de la BCE

Le salut ne viendra pas des Chefs d'Etats et de gouvernements au sein du Conseil européen. Ils ont montré leur incapacité à agir vite et bien. Ils démontrent aussi l'absurdité d'une conduite intergouvernementale d'affaires qui requièrent l'unanimité : imaginez ce que serait le combat d'un incendie si les pompiers devaient décider à l'unanimité de la meilleure façon de combattre le feu !

A qui profite la crise ?

Fallait-il payer la dette de la Grèce ?

Qu'une mauvaise gestion des finances publiques soit avérée, cela ne fait aucun doute, même en Allemagne. Que les Etats aient emprunté au-delà du raisonnable, nous le savons aussi et cela n'a fait tousser personne jusqu'en 2008. Que les marchés -banques, fonds de pensions, compagnie d'assurance- aient gagné beaucoup d'argent depuis bientôt trente ans d'emprunts toujours plus importants cela n'est pas contestable.

La question qui en découle : quand tout va bien, les bénéfices doivent-ils être engrangés et non partagés, alors que, quand tout va mal, les pertes ne sont pas assumées et doivent être partagées ?

Car c'est bien cela que cette crise révèle au grand jour, bien que peu de commentateurs le soulignent. Plus les pays empruntent, plus ils deviennent fragiles, avec un risque de défaut de paiement. Conséquence : les taux d'intérêts montent. Plus ils montent, plus le coût de l'emprunt augmente. Pour faire face à des intérêts toujours plus forts que l'on ne peut rembourser sur les recettes de l'Etat, on emprunte pour rembourser des intérêts d'emprunts et on creuse les déficits budgétaires qu'on laisse alors courir.

Qui paye cet engrenage sans fin : le contribuable. Et pour faire face à des obligations toujours plus lourdes, les Etats prennent des mesures injustes en diminuant le nombre de fonctionnaires alors qu'il eut fallu mieux répartir les emplois, en diminuant les prestations sociales, en démantelant progressivement les services publics, notamment dans les domaines de santé et de l'éducation, la liste n'étant pas exhaustive.

Cette évocation paraît refléter la situation de notre pays. En fait elle les concerne tous. Dans ces domaines, l'Allemagne a été la première à appliquer ces mesures.

Ceci étant, quand de telles mesures sont prises librement par un gouvernement, c'est l'affaire du peuple et des électeurs qui peuvent changer les capitaines. Mais lorsque cela est imposé à un pays en difficulté par des organismes extérieurs, lesquels n'ont pour seul souci que de préserver l'intérêt des prêteurs, alors là il y a problème et il ne faut pas s'étonner que les peuples réagissent.

Car il faut bien l'avouer, si la Grèce avait décidé, début 2010, de suspendre le remboursement de sa dette et de demander sa renégociation à des taux plus raisonnables, les marchés n'auraient pas toussé et, bien que perdant de l'argent car une partie de cette dette aurait été abandonnée, ils auraient malgré tout accepté afin de ne pas tout perdre. Cette stratégie aurait mis en lumière le bon fonctionnement de la prise de risque que constitue tout prêt à un emprunteur déjà trop endetté. C'est d'ailleurs ce qui se profilent, mais pas pleinement.

Mais voilà, cette logique qui aurait du être appuyée par l'Union européenne, plutôt que de se substituer à la Grèce insolvable, n'a pas été mise en œuvre, sans pour autant avoir pris toute la dimension d'une telle substitution. La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui découle aussi de cette erreur des Etats de l'Union, de la Grèce et des institutions européennes.

Et parce que le choix de favoriser les prêteurs est fait contre celui de favoriser le redressement de l'économie européenne par plus de convergence, plus de volonté d'une meilleure maîtrise des budgets par un plan raisonnable de désendettement sur 10 ans, plus d'investissements collectifs dans la recherche, l'industrie et l'éducation, nous prenons le risque d'une explosion sociale dont personne ne peut prévoir les effets.

Les peuples s'agitent

Cette explosion sociale est en marche en Grèce, en Espagne, en Irlande, au Portugal, mais les prémices se font sentir aussi en Italie et même en France.

Cela peut se comprendre quand on regarde les plans de rigueur adoptés ou en cours de discussion.

Pour ne prendre que le cas de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal, je citerai l'inventaire du monde diplomatique de juillet :

- 1) **Dans la fonction publique** : gel, voire baisse des salaires, suppression de postes et gel des embauches, coupes budgétaires dans les services publics de la santé et de l'éducation
- 2) **En matière de retraites** : Réduction des pensions (7% en Grèce, 4% en Irlande pour les pensions de plus de 12 000 € par an, réduction des pensions de plus de 1500 € au Portugal), recule de l'âge de la retraite passant à 66 ou 68 ans
- 3) **Protection sociale** : réduction de 25% des budgets de la santé en Irlande, suppression des allocations de solidarité pour les chômeurs de longue durée, les salariés à faible revenu, les retraités, les paysans ; réduction de celle des handicapés en Irlande. Réduction du revenu minimum d'insertion et de la durée et du montant des allocations chômage au Portugal.
- 4) **En matière de fiscalité** : augmentation des impôts directs et indirects (+10 points de TVA en Grèce) et imposition des prestations sociales en Irlande.
- 5) **Les privatisations** : Elles s'appliquent à des secteurs tels que les communications, le transport, l'énergie, les infrastructures autoroutières, portuaires, bref autant de domaines largement financés par le contribuable et, dans le cas présent de ces trois pays,

par les fonds structurels européens dont l'argent provient... du contribuable européen.

L'Espagne a, en plusieurs fois, adopté des mesures aussi drastiques ; l'Italie vient de le faire ; la Grande-Bretagne, bien que n'étant pas dans la zone euro connaît une situation encore plus difficile et adopte aussi un plan de grande rigueur ; quant à la France, le parlement débat actuellement d'un plan de réduction des déficits et de baisse de la dette qui entraînera autant de sacrifices.

Par de telles initiatives, aucune chance pour la croissance de repartir. La récession va s'installer surnoisement et l'Europe perdra tant de vitesse par rapport aux pays émergents et même aux USA, qu'il lui faudra plusieurs décennies pour se relever. Autant dire qu'à ce rythme, l'Union disparaîtra en tant qu'entité politique intégrée. Les partisans de l'Europe du libre échange auront définitivement gagné la partie, en imposant une prépondérance de la richesse au profit de quelques uns au lieu d'un meilleur partage pour tous.

Henri KISSINGER disait en 1989 : « *Aucun gouvernement démocratique ne peut supporter l'austérité prolongée et les compressions budgétaires des services sociaux exigées par les institutions internationales* »

Comment s'étonner alors d'une rébellion des peuples. Cette rébellion est autant celle des salariés et des retraités qui voient leurs conditions de vie se détériorer, que celle des chômeurs, à commencer par les jeunes qui sont les plus touchés.

Mais cette rébellion peut bien être aussi celle des contribuables. L'exemple des privatisations est parlant : ils paient pour réaliser les infrastructures et services indispensables au quotidien et, demain, ils paieront le coût de ces infrastructures et de ces services à des entreprises privées qui en ajusteront le prix pour en rémunérer l'acquisition, soit l'investissement déjà payé, auquel s'ajoutera la marge utile de l'ordre de 12 à 15 % devant servir à rétribuer les actionnaires.

Le comble est que ces actionnaires sont souvent aussi les prêteurs (fonds de pension entre autres) qui sont à l'origine de la crise.

Il est bien évident que cela n'est pas acceptable. Cela ne peut pas continuer ainsi. Cela est contraire à tout ce que les pères fondateurs de l'Europe ont voulu. C'est même contraire à la charte des Nations-Unies et au règlement du Fonds monétaire international.

Et c'est par ces textes* que je veux justifier mon propos tendant à dénoncer les manquements des gouvernants européens et du FMI.

L'article 103 de la Charte de l'ONU dit : « *En cas de conflit entre les obligations des membres des Nations unies en vertu de la présente Charte et leur obligation en vertu de tout autre accord international, les premières prévaudront* ».

Parmi ces obligations l'article 55 énonce : « *le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social* »

Dès 1980, la Commission du droit international de l'ONU proclamait : « *Un Etat ne saurait, par exemple, fermer ses écoles, ses universités et ses tribunaux, supprimer sa police et négliger ses services publics au point d'exposer sa population au désordre et à l'anarchie, simplement en vue de disposer de fonds nécessaires pour faire face à ses obligations vis-à-vis de prêteurs étrangers* »

Quant à l'article 1 des statuts du FMI, il est clair quant à l'objectif de celui-ci : « *faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international et contribuer ainsi à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi et de revenu réel et au développement des ressources productives de tous les Etats membres, objectif premier de la politique économique* ».

Une seule issue : plus d'union

Fort de ces déclarations d'organisations dont sont membres tous les Etats de l'Union, je note qu'il y a d'autres perspectives que celles dans lesquelles nous sommes englués et que si l'Union ne prend pas ses responsabilités, celles-ci risquent bien de leur être imposées par un mouvement populaire des Européens.

Je n'écarte pas non plus, ce qui serait tragique, l'hypothèse d'un manque de solidarité entre les peuples et le risque d'un triomphe des nationalistes et du repli sur soi, avec tous les travers et conflits que cela suppose. Dans cette hypothèse, l'euro explose et nous sommes ruinés.

Pour clore cette évocation de l'actualité de l'été, je ferai mienne le propos de Sylvie GOULARD, députée européenne indiquant que la zone euro -je dirai moi l'Union- ne peut se réduire à une coopération intergouvernementale et que le traité de Lisbonne doit être respecté : *« la gouvernance économique –je dirai plutôt la gouvernance de l'Union- ne relève plus désormais de la seule compétence des Etats, mais de la codécision (Parlement européen, conseil des ministres et Commission).*

Elle écrit encore : *« la gouvernance de l'euro a déjà fait l'objet, à Strasbourg, d'un travail approfondi ».*

« L'Europe a besoin de l'échelon démocratique national comme des impulsions franco-allemandes qui servent l'intérêt européen. Mais l'Europe a aussi besoin d'Europe. L'ambition de la France pays ou a été conçue la Commission européenne et ou siège le Parlement européen ne peut être de confier l'euro à un avatar de la société des nations ».

Sylvie GOULARD a raison, ce qu'il nous faut rapidement maintenant c'est plus d'Europe avec un fonctionnement vraiment démocratique qui repose sur le triptyque institutionnel constitué :

- 1) du **Parlement européen**, représentant les citoyens,
- 2) du **conseil de l'Union** ou des ministres, représentant les Etats
- 3) de la **Commission européenne** en qualité d'exécutif dont les membres sont conjointement nommés par les Etats et le PE et travaillant sous le contrôle de ce dernier.

A voir dans les prochaines semaines comment évoluera la crise. Mais aujourd'hui, ce que révèle, avec encore plus d'acuité, l'actualité de cet été, c'est que cette crise n'est plus seulement financière et économique, elle est désormais sociale. Les réponses ne peuvent donc être que politiques !

PROCHAIN MERCREDI DE L'EUROPE

LE 5 OCTOBRE 2011